



# SCoT et PLUi

Panorama au 1<sup>er</sup> janvier 2018

*Octobre 2018*



# SOMMAIRE

<b>Édito du Président de la Fédération des SCoT .....</b>	<b>1</b>
<b>A quoi ça sert ? .....</b>	<b>2</b>
<i>PLUi</i> .....	2
<i>SCoT</i> .....	3
<b>Situation au 31 décembre 2017 .....</b>	<b>4</b>
<i>PLUi</i> .....	4
<i>SCoT</i> .....	5
<b>Structures porteuses .....</b>	<b>6</b>
<i>PLUi</i> .....	6
<i>SCoT</i> .....	7
<b>PLUi - les PLUi partiels .....</b>	<b>8</b>
<b>PLUi et SCoT mono EPCI .....</b>	<b>9</b>
<b>Quelle couverture en 2021 ? .....</b>	<b>10</b>
<i>PLUi</i> .....	10
<i>SCoT</i> .....	11
<b>SCoT et PLUi - un SCoT avant le PLUi ? .....</b>	<b>12</b>
<b>SCoT et PLUi - A retenir ! .....</b>	<b>14</b>
<b>Annexes - Cartographies .....</b>	<b>15</b>

**Réalisation :**

Rédaction : Cécile GONDARD, Stella GASS

Mise en page : Cécile GONDARD



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Données : bases de données PLU, PLUi et SCoT  
du ministère de la Cohésion des Territoires et  
des Relations avec la Collectivités Territoriales au  
31 décembre 2017



**Michel Heinrich**

*Président de la Fédération Nationale des SCoT*

La loi Grenelle avait initié le PLU intercommunal. La loi ALUR de 2014 a souhaité accélérer leur élaboration en transférant la compétence aux intercommunalités, sauf si les élus utilisaient la minorité de blocage pour s'y opposer.

Les travaux du CGEDD et la loi ELAN questionnent le positionnement du SCoT avec l'émergence des SRADDET et des PLUi. La Fédération des SCoT a voulu avoir une photographie claire de l'avancement des PLUi, de leur couverture nationale, de celle des SCoT, tout en regardant plus précisément la problématique des SCoT Mono-EPCI.

Ce travail d'analyse se base sur les données les plus récentes, du 31 décembre 2017, du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Il nous apporte un regard d'actualité sur l'avancement des PLUi et des SCoT en France et une vision prospective de la couverture de ces outils à l'horizon 2021.

Nous en sommes aux prémices de l'émergence des PLUi : à ce jour, 1,2 % des communes ont un PLUi opposable, soit un peu moins d'1% du territoire français. On estime que la couverture en PLUi pourrait concerner 26 % des communes d'ici 2021. Concernant les SCoT, 51,1 % des communes ont un SCoT opposable, soit un peu moins de 41 % du territoire français. On estime que la couverture en SCoT pourrait couvrir 75,5 % des communes d'ici 2021. 72,6 % des intercommunalités n'ont pas lancé de PLUi.

Cet état des lieux doit éclairer nos réflexions pour le travail qui s'ouvre autour des ordonnances de la loi ELAN sur la simplification de la hiérarchie des normes et sur la simplification et la modernisation des SCoT.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'H'.

# PLUi - à quoi ça sert ?

## Les objectifs du PLUi\*

- 1. Exprimer le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) communautaire** et sa traduction spatiale. Bien réfléchir et nourrir ce projet politique avec l'approche spatiale et patrimoniale en traitant toutes les questions autour de la gestion de l'espace : ressources, agriculture, espaces habités, déplacements, énergies et GES...
- 2. Assurer la cohérence de ce projet local avec les politiques supra-territoriales** : le SCoT, mais aussi les politiques régionales, départementales, nationales et y contribuer par son projet.
- 3. Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel** : orientations d'aménagement et programmation, emplacements réservés, droit de préemption urbain, règlement d'urbanisme.
- 4. Gérer les droits à construire** : instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager...) à partir du règlement du PLUi.

\* extrait du guide « Le PLU intercommunal, un outil pour dessiner son projet de territoire - intérêts, cadres, organisation réalisé par Mairie Conseils, service de la Caisse des Dépôts, paru en juin 2015.

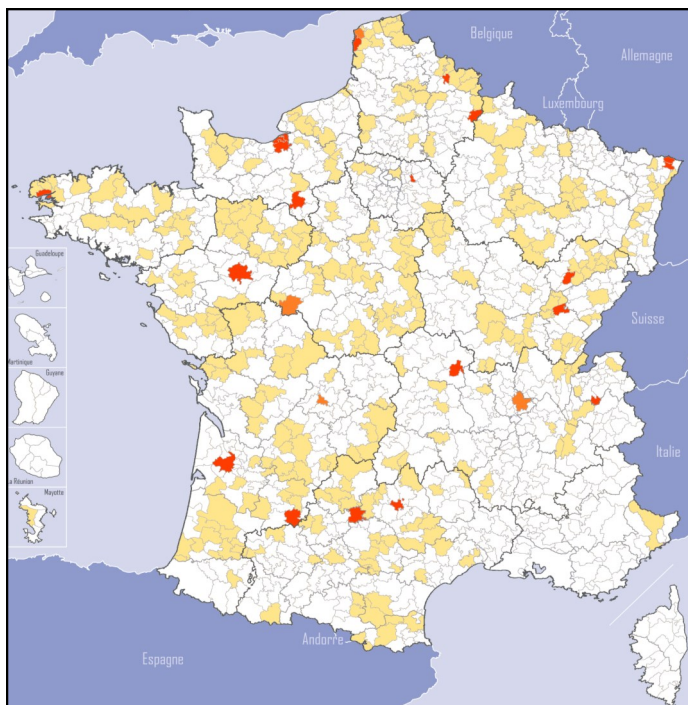
# SCoT - à quoi ça sert ?

## Les objectifs du SCoT\*

- 1. Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale**, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- 2. Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.
- 3. Le SCOT doit respecter les principes du développement durable** : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

\* extrait de la présentation générale du SCoT publiée sur le site du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec la Collectivités Territoriales mis à jour le 16 mai 2018.

# PLUi - situation au 31 décembre 2017



- **346** PLUi représentants :
  - **9 218** communes
  - **17 688 084** habitants
  - **143 454** km<sup>2</sup>
- **22** PLUi opposables soit 6% des PLUi
- **1 263** intercommunalités

■ PLUi en élaboration

■ PLUi opposable

■ PLUi en révision

## Couverture du territoire par les PLUi

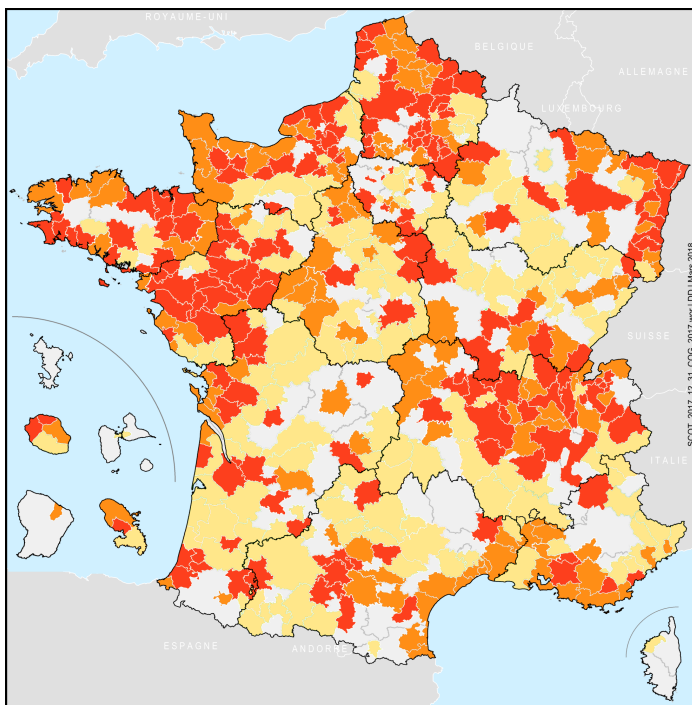
	PLUi
Communes	26,0 %
communes couvertes par un document opposable	<b>1,2 %</b>
Population	26,6 %
population couverte par un document opposable	<b>4,7 %</b>
Superficie	22,5 %
superficie couverte par un document opposable	<b>0,90 %</b>

## En synthèse

► En 2017, 6% des PLUi sont opposables représentant un peu plus d'une commune sur cent, 1/20ème des habitants et moins d'1% du territoire français.

► Plus de 98% des communes n'ont pas de PLUi opposable.

# SCoT - situation au 31 décembre 2017



## ■ 469 SCoT représentants :

- 28 144 communes
- 59 497 174 habitants
- 438 010 km<sup>2</sup>

## ■ 316 SCoT opposables soit 67 % des SCoT

■ SCoT en élaboration

■ SCoT opposable

■ SCoT en révision

## Couverture du territoire par les SCoT

	SCoT
Communes	79,5 %
communes couvertes par un document opposable	<b>51,1 %</b>
Population	89,5 %
population couverte par un document opposable	<b>64,7 %</b>
Superficie	68,7 %
superficie couverte par un document opposable	<b>40,9 %</b>

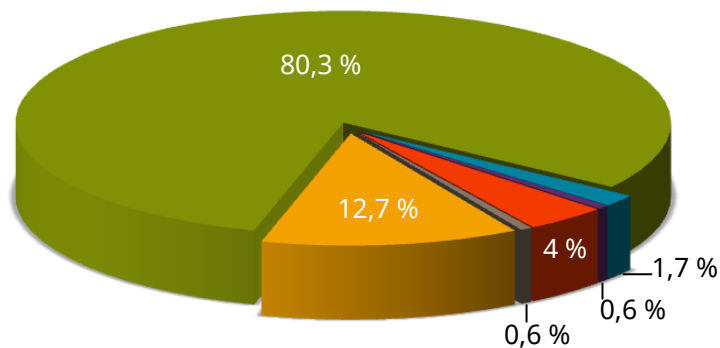
## En synthèse

► En 2017, 67 % des SCoT sont opposables et couvraient :

- plus d'une commune sur deux
- 2/3 des habitants
- plus de 40% de la superficie française

# PLUi - structures porteuses

## Répartitions des structures porteuses de PLUi



- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté urbaine
- Établissement public territorial
- Métropole
- Syndicat intercommunal

Communauté d'agglomération	44	12,7%
Communauté de communes	278	80,3%
Communauté urbaine	6	1,7%
Établissement public territorial	2	0,6%
Métropole	14	4,0%
Syndicat intercommunal	2	0,6%
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>100,0%</b>

### En synthèse

► 98,8 % des PLUi sont portés par des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

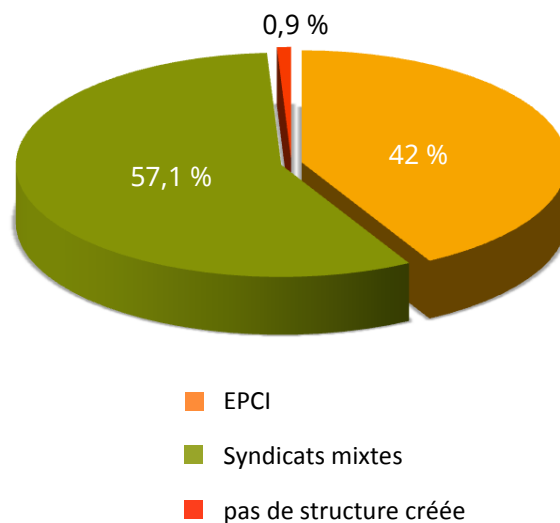
► Plus de 80 % des PLUi sont portés par des Communautés de Communes.



# SCoT - structures porteuses

## Répartitions des structures porteuses de SCoT

EPCI	Communauté d'agglomération	72	15,4%
	Communauté de communes	112	23,9%
	Communauté urbaine	2	0,4%
	Métropole	11	2,3%
Syndicats mixtes	PETR	60	12,8%
	Pôle Métropolitain	4	0,9%
	Syndicat Mixte	198	42,2%
	Établissement public territorial	2	0,4%
	PNR	4	0,9%
pas de structure créée		4	0,9%
<b>TOTAL</b>		<b>469</b>	<b>100,0%</b>



## Répartitions des structures de SCoT mono EPCI

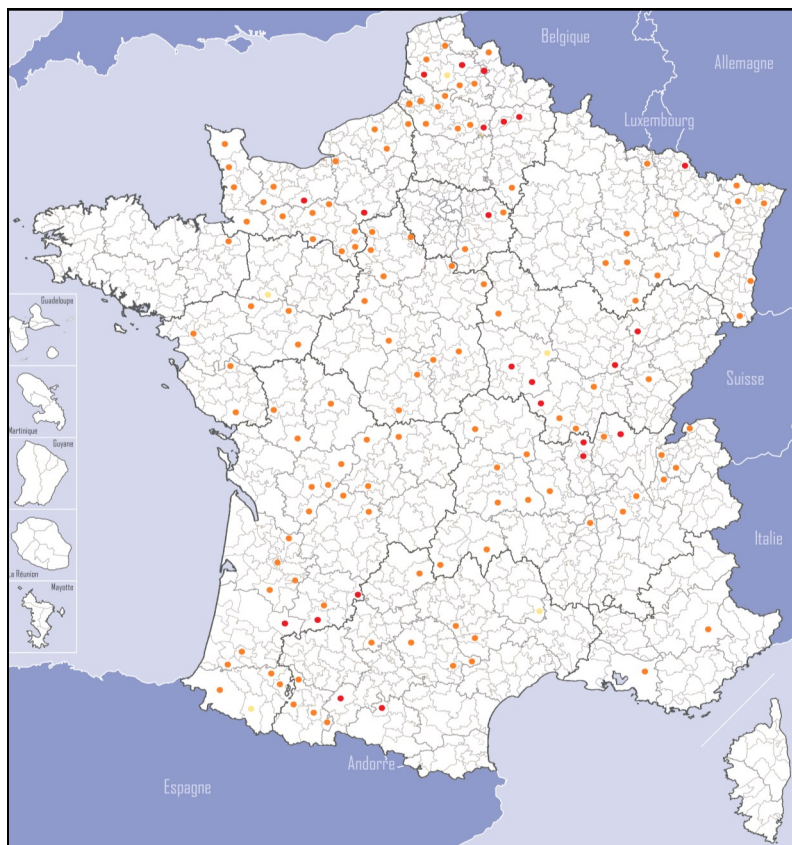
Communauté d'agglomération	72
Communauté de communes	112
Communauté urbaine	2
Métropole	11
sous total	197
	42,0%
<b>TOTAL</b>	<b>469</b>

## En synthèse

► Les syndicats mixtes restent les premières structures porteuses de SCoT en 2017 (57 % des structures).

► 42 % des SCoT sont mono-EPCI en 2017. En 2014 ils représentaient 34% des SCoT.

# PLUi - les PLUi partiels



- PLUi partiel en élaboration
- PLUi partiel opposable
- PLUi partiel en révision

*Dans le cas où plusieurs PLUi partiels sont réalisés par un EPCI, nous avons retenu le stade d'élaboration le plus avancé dans la représentation cartographique.*

## PLUi et PLUi partiels

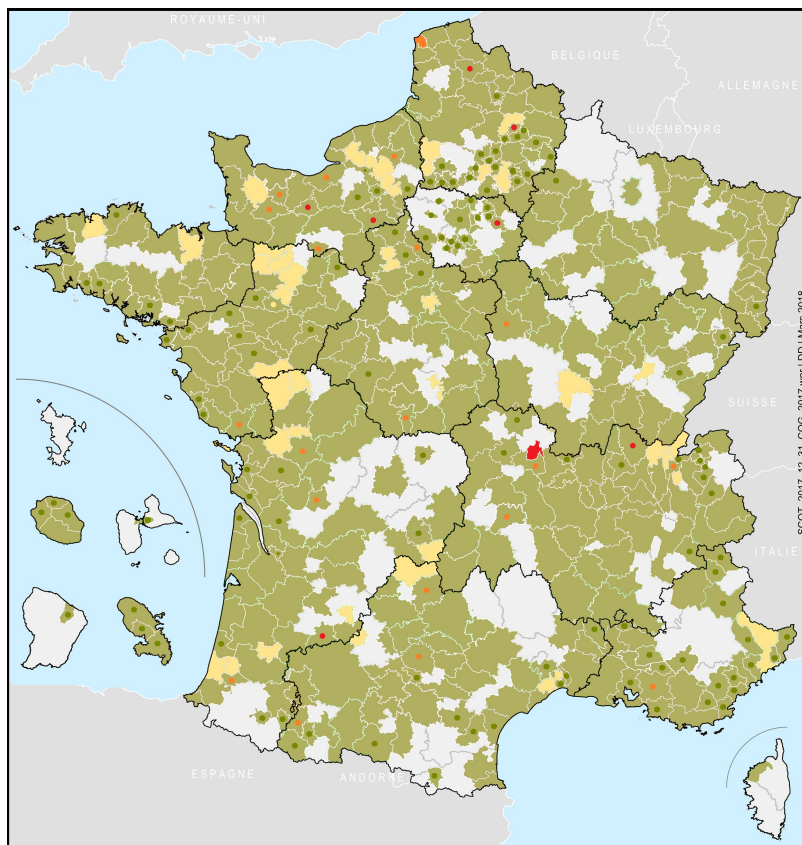
Nombre de PLUi	346	27,4%
Nombre de PLUi partiels	144	11,4%
<b>Nombre d'intercommunalités</b>	<b>1263</b>	<b>100,0%</b>

## En synthèse

► Si plus d'un quart des intercommunalités ont un PLUi en cours en 2017, plus d'une intercommunalité sur dix a un PLUi partiel.

► L'existence d'un PLUi partiel et de procédures en cours sur les autres documents d'urbanisme de l'intercommunalité repoussent généralement la réalisation d'un PLUi sur l'ensemble du territoire intercommunal.

# PLUi et SCoT mono EPCI



■ Périmètres de SCoT

Périmètres de SCoT Mono EPCI :

■ PLUi en élaboration

● PLUi partiel en élaboration

■ PLUi opposable

● PLUi partiel opposable

■ PLUi en révision

● PLUi partiel en révision

■ Pas de PLUi

## En synthèse

► 44 PLUi sont portés sur des périmètres de SCoT mono-EPCI, dont 2 PLUi opposables.

► Plus des 3/4 des SCoT mono-EPCI n'ont pas de PLUi (22,34% des SCoT ont un PLUi).

► Neuf PLUi sur dix ne sont pas élaborés sur des périmètres de SCoT mono EPCI (44 sur 346 PLUi).

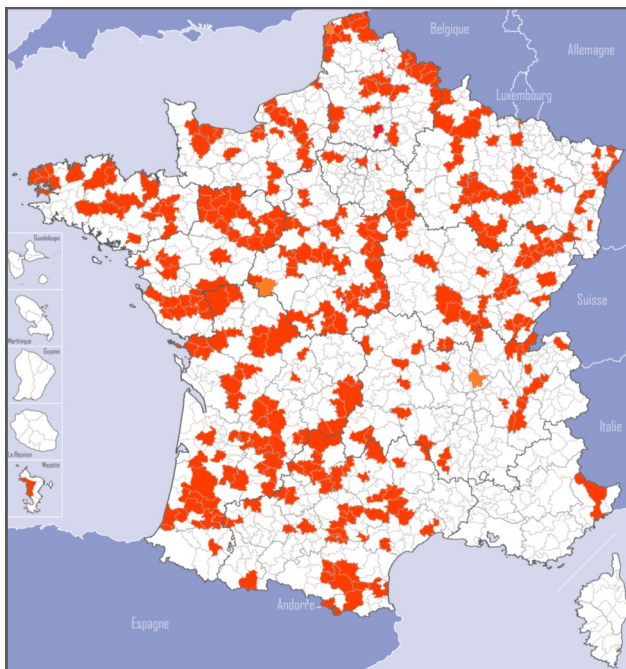
► 1% des PLUi portés sur des périmètres de SCoT mono-EPCI sont opposables.

# PLUi - quelle couverture en 2021 ?

## Hypothèse d'évolution des PLUi opposables

Année	Nombre de PLUi en élaboration	Hypothèse d'année d'opposabilité	PLUi opposables supposés
avant 2014	32	2018	4,3 %
2015	171	2019	17,8 %
2016	30	2020	20,2 %
2017	91	2021	27,4 %
<b>Total</b>	<b>324</b>	-	-

## Hypothèse de couverture PLUi en 2021



### En synthèse

- ▶ 324 PLUi en élaboration en 2017
- ▶ 4 ans en moyenne d'élaboration d'un PLUi
- ▶ 27,4 % des PLUi pourraient être opposables (hypothèse haute)

■ PLUi opposable  
■ PLUi en révision

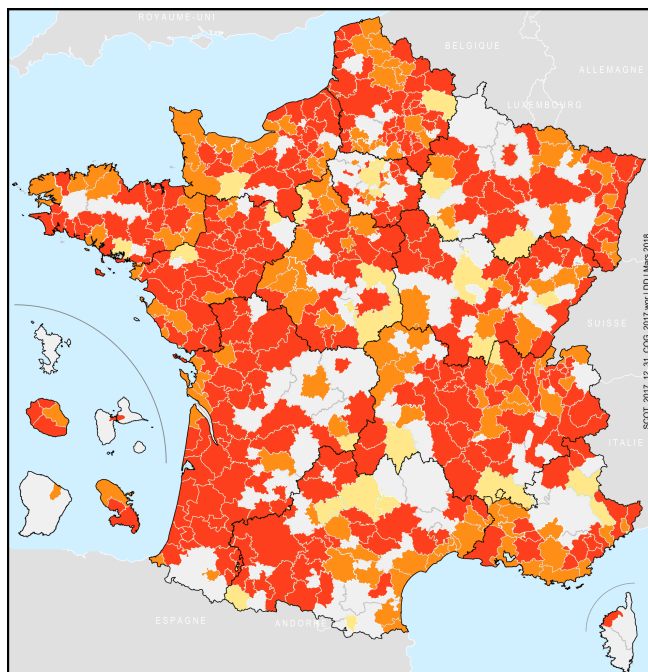
# SCoT - quelle couverture en 2021 ?

## Hypothèse d'évolution des SCoT opposables

Année	Nombre de SCoT en élaboration	Hypothèse d'année d'opposabilité	SCoT opposables supposés
avant 2014	104	2020	89,6 %*
2015	20	2021	93,8 %*
2016	15	2022	97 %*
2017	14	2023	100 %*
Total	153	-	-

\* ne comprend pas les territoires aujourd'hui non couverts par un SCoT (20% des communes et 10% de la population)

## Hypothèse de couverture SCoT en 2021



### En synthèse

- ▶ 153 SCoT en élaboration en 2017
- ▶ 6 ans en moyenne d'élaboration d'un SCoT
- ▶ 93,8 % des SCoT seraient opposables en 2021 (hypothèse haute)

- SCoT en élaboration
- SCoT opposable
- SCoT en révision

# SCoT et PLUi - un SCoT avant le PLUi ?

## PLUi sur les périmètres de SCoT (total)

	SCoT en élaboration	SCoT opposable	PLUi valant SCoT	Pas de SCoT	Total
PLUi en élaboration	106	169	12	37	324
PLUi opposable	5	15	1	1	22
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>184</b>	<b>13</b>	<b>38</b>	<b>346</b>

## PLUi sur les périmètres de SCoT mono EPCI

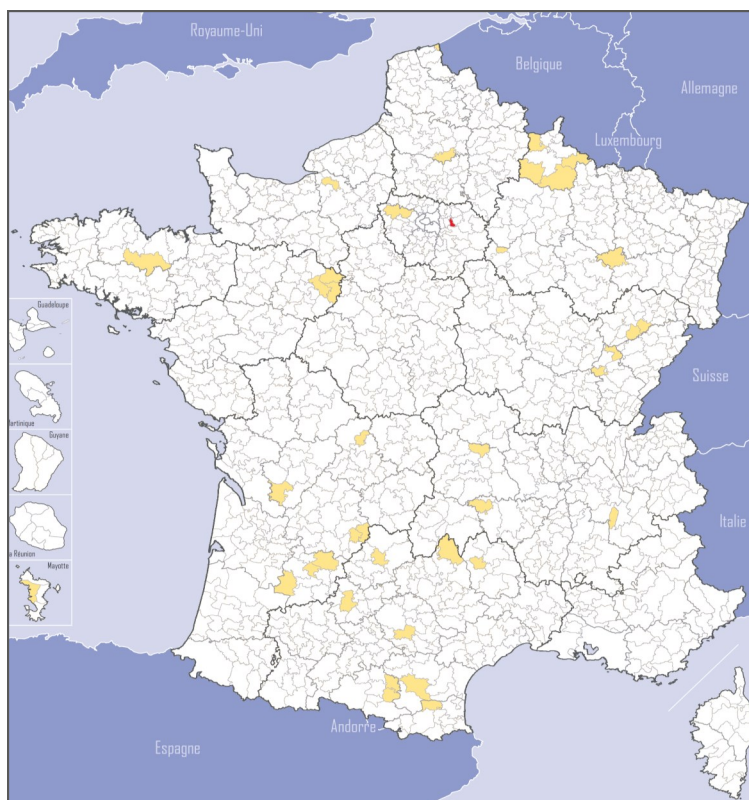
	SCoT en élaboration	SCoT opposable	Pas de SCoT	Total
PLUi en élaboration	12	30	0	42
PLUi opposable	0	2	0	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>44</b>

## PLUi valant SCoT

	PLUi valant SCoT
PLUi en élaboration	12
PLUi opposable	1
<b>Total</b>	<b>13</b>

**A noter :** la Loi Égalité Citoyenneté du 27 janvier 2017 a supprimé la possibilité de réaliser un PLUi valant SCoT. Ce nombre n'évoluera donc pas dans les prochaines années.

## Carte des PLUi sans préexistence d'un SCoT sur leur périmètre



- PLUi en élaboration
- PLUi opposable

### En synthèse

- ▶ 85 % des PLUi élaborés avaient un SCoT sur leur territoire
- ▶ 4 % de PLUi valant SCoT
- ▶ 11% des PLUi s'élaborent sans préexistence d'un SCoT
- ▶ Plus d'un PLUi sur deux avait un SCoT opposable sur son territoire.
- ▶ 73% des PLUi élaborés sur des périmètres de SCoT mono-EPCI avaient un SCoT opposable sur leur territoire.

# SCoT et PLUi - A retenir !

## En 2017 :

- **6 % des PLUi sont opposables :**  
ils couvrent 1,2 % des communes, 4,7 % de la population et 0,9 % de la superficie française.
- **67 % des SCoT sont opposables :**  
ils couvrent 51,1 % des communes, 64,7 % de la population et 40,9 % de la superficie française.
- **72,6 % des intercommunalités ont choisi de ne pas lancer de PLUi.**
- **42 % de SCoT mono EPCI :**  
ils étaient 34% en 2014 soit une évolution de 8 %.
- **1 intercommunalité sur 10 a un PLUi partiel.**

## En 2021 :

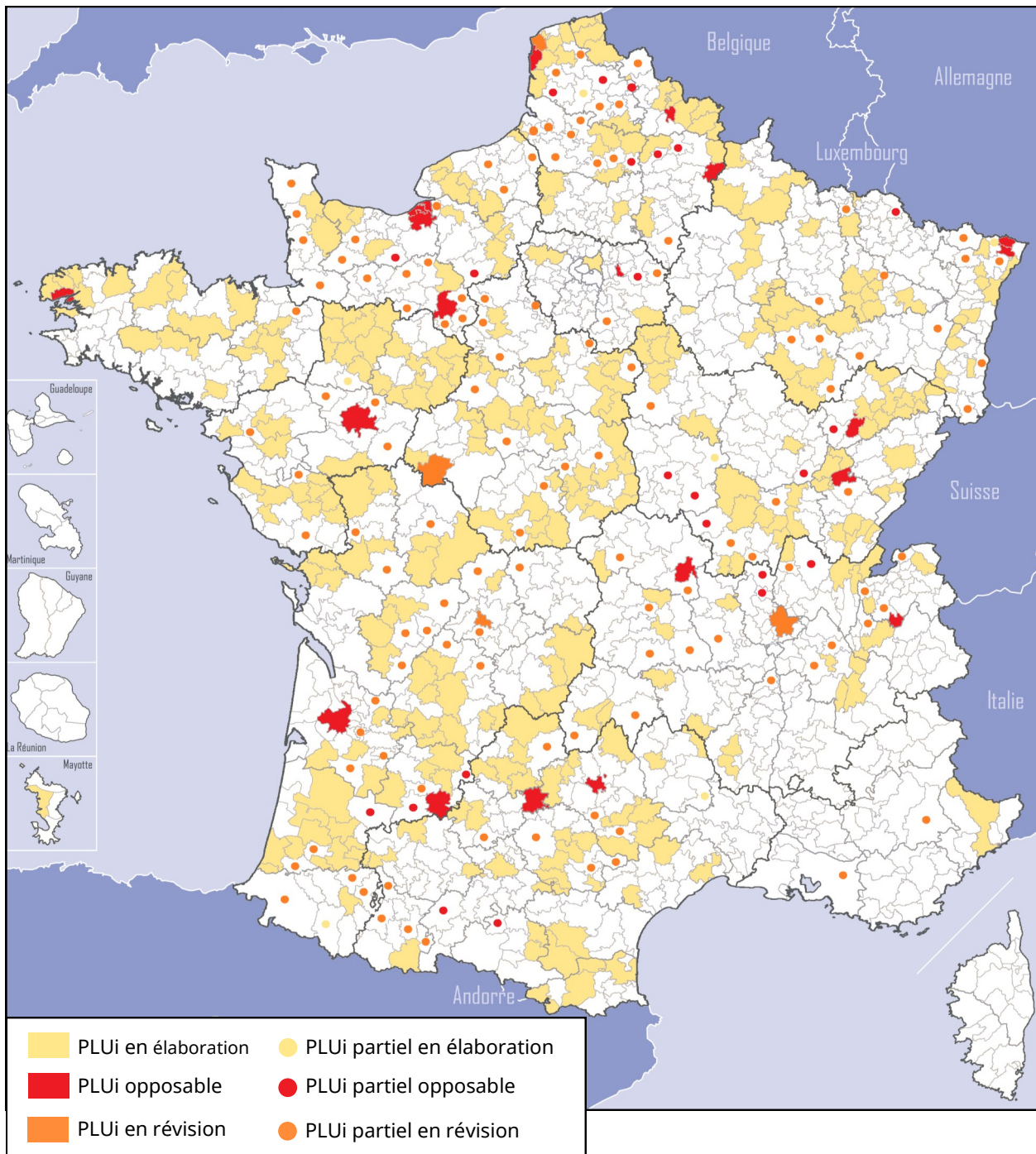
- **27,4 % des PLUi pourraient être opposables (hypothèse haute) :**  
ils couvriraient 26 % des communes, 22,6 % de la population et 22,5 % de la superficie française.
- **93,8 % des SCoT pourraient être opposables (hypothèse haute) :**  
ils couvriraient 75,5 % des communes, 85,5 % de la population et 64,7 % de la superficie française.



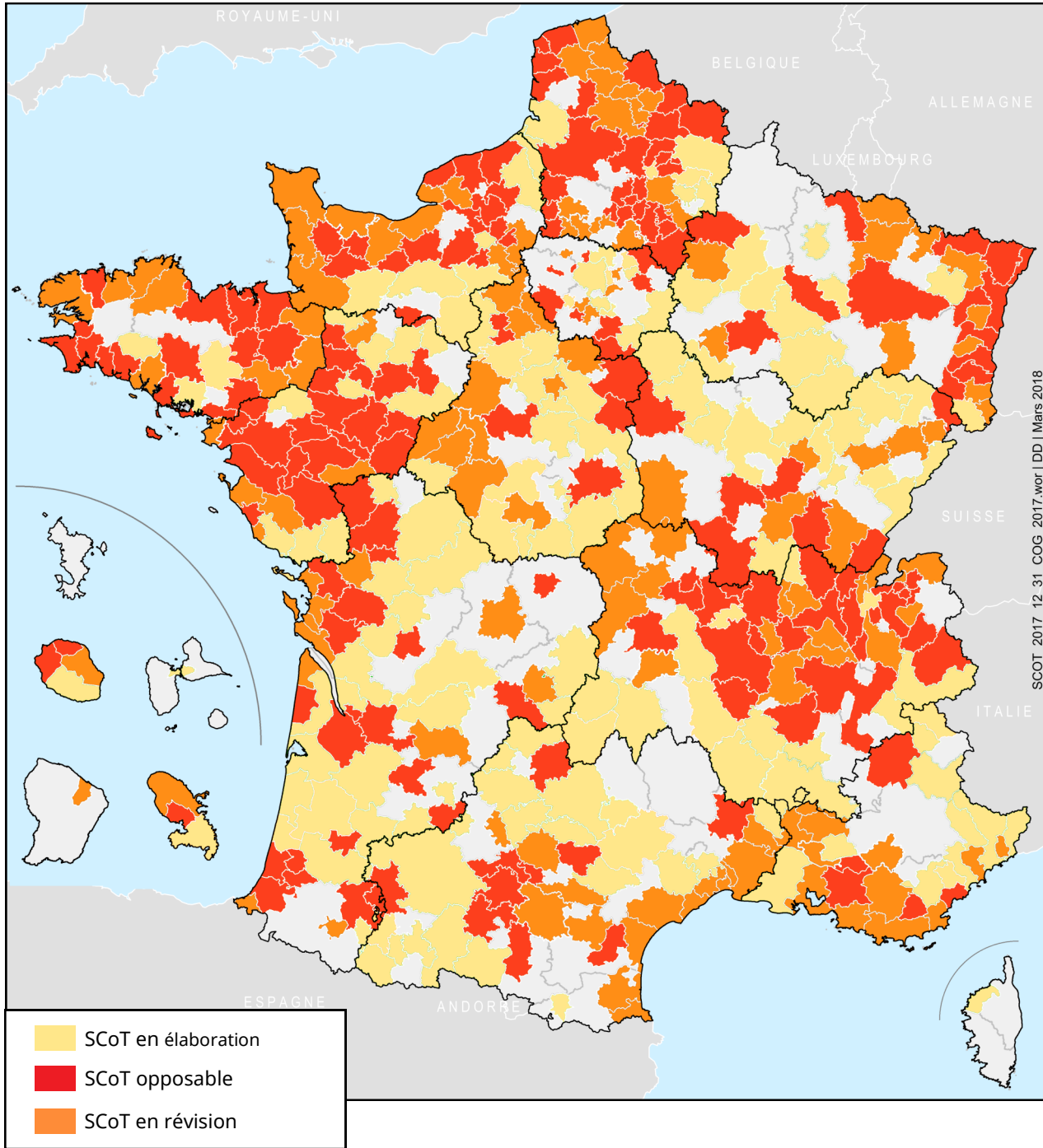
# Annexes

# Cartographies

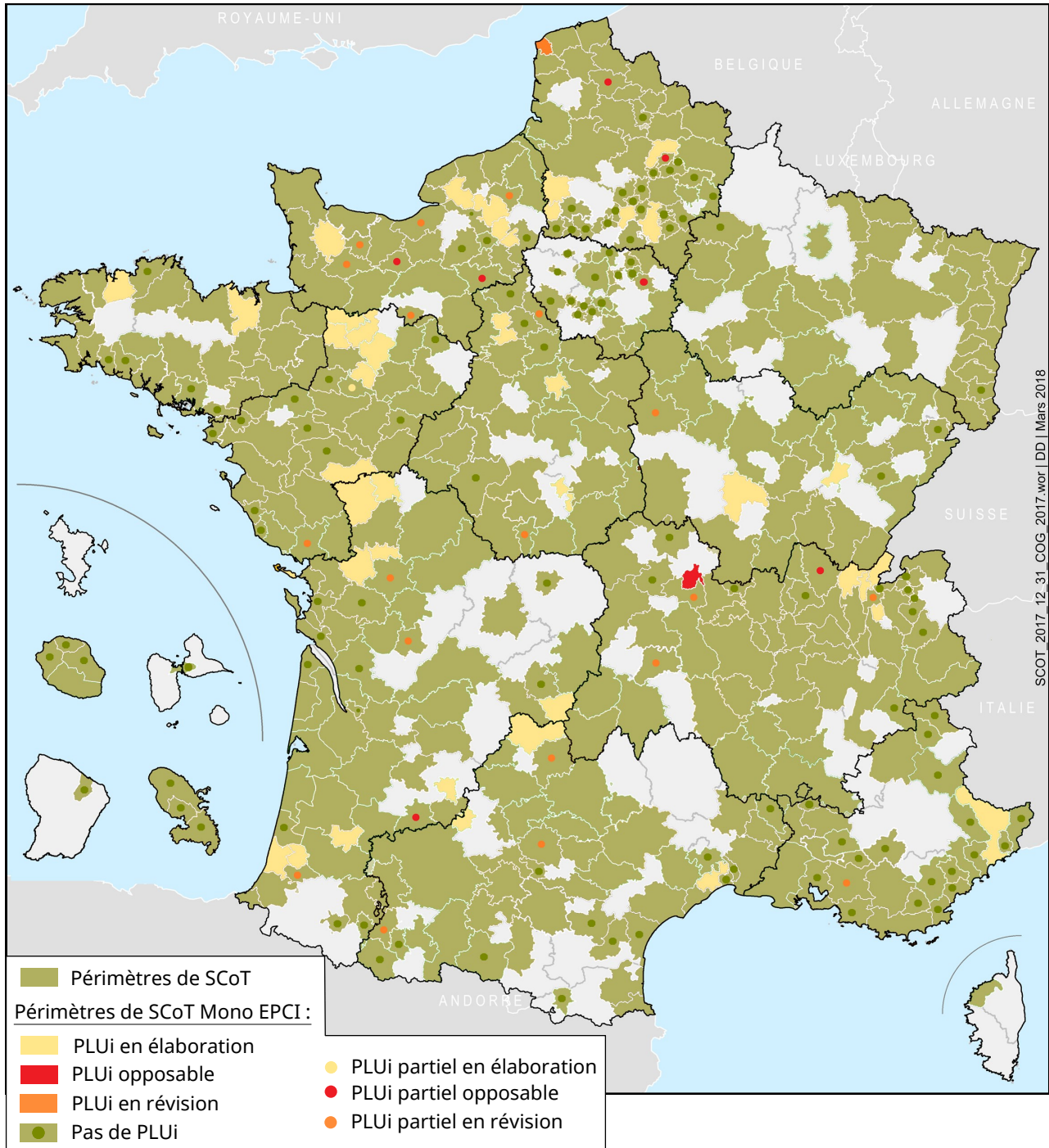
# PLUi - carte au 31 décembre 2017



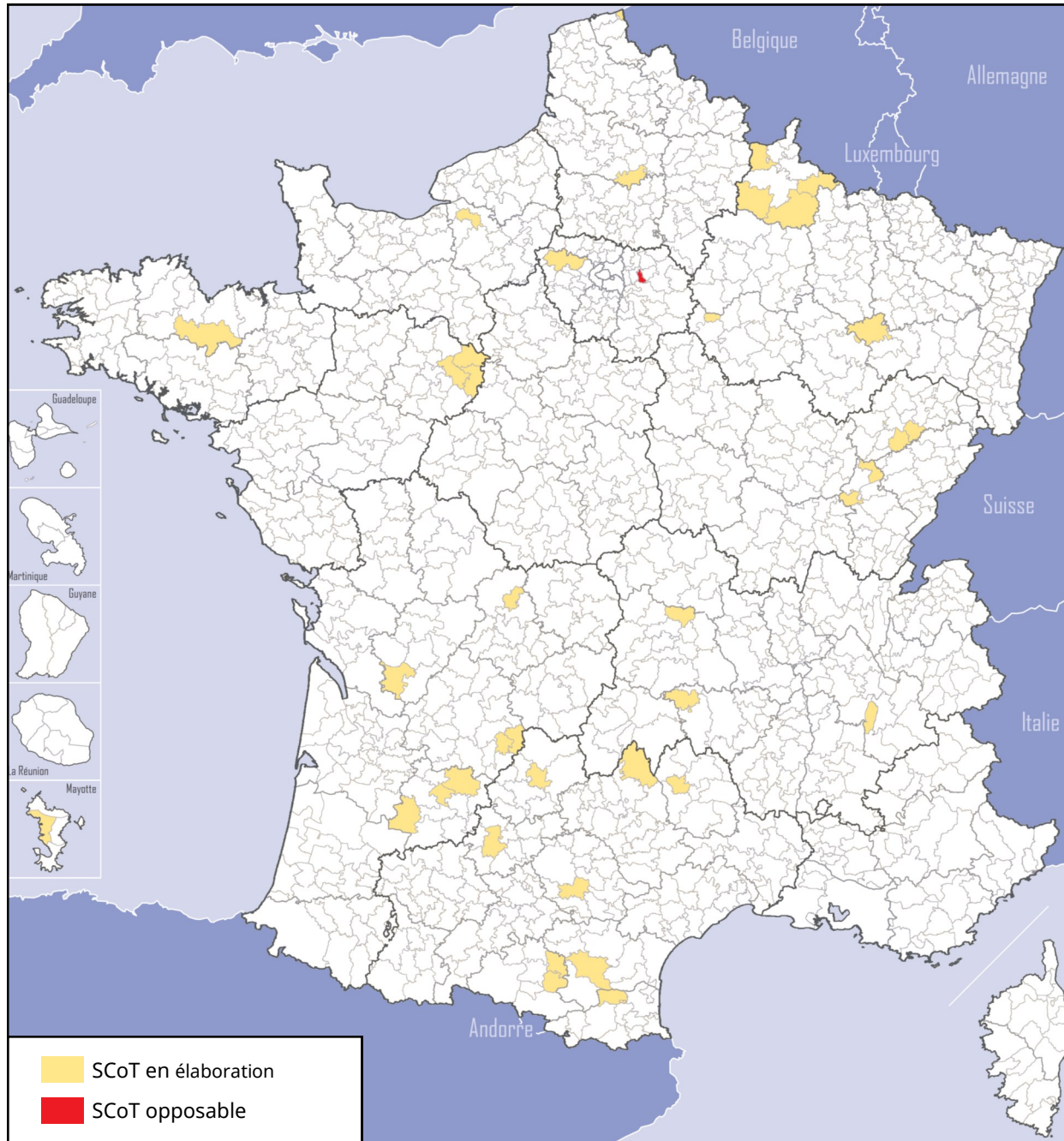
# SCoT - carte au 31 décembre 2017



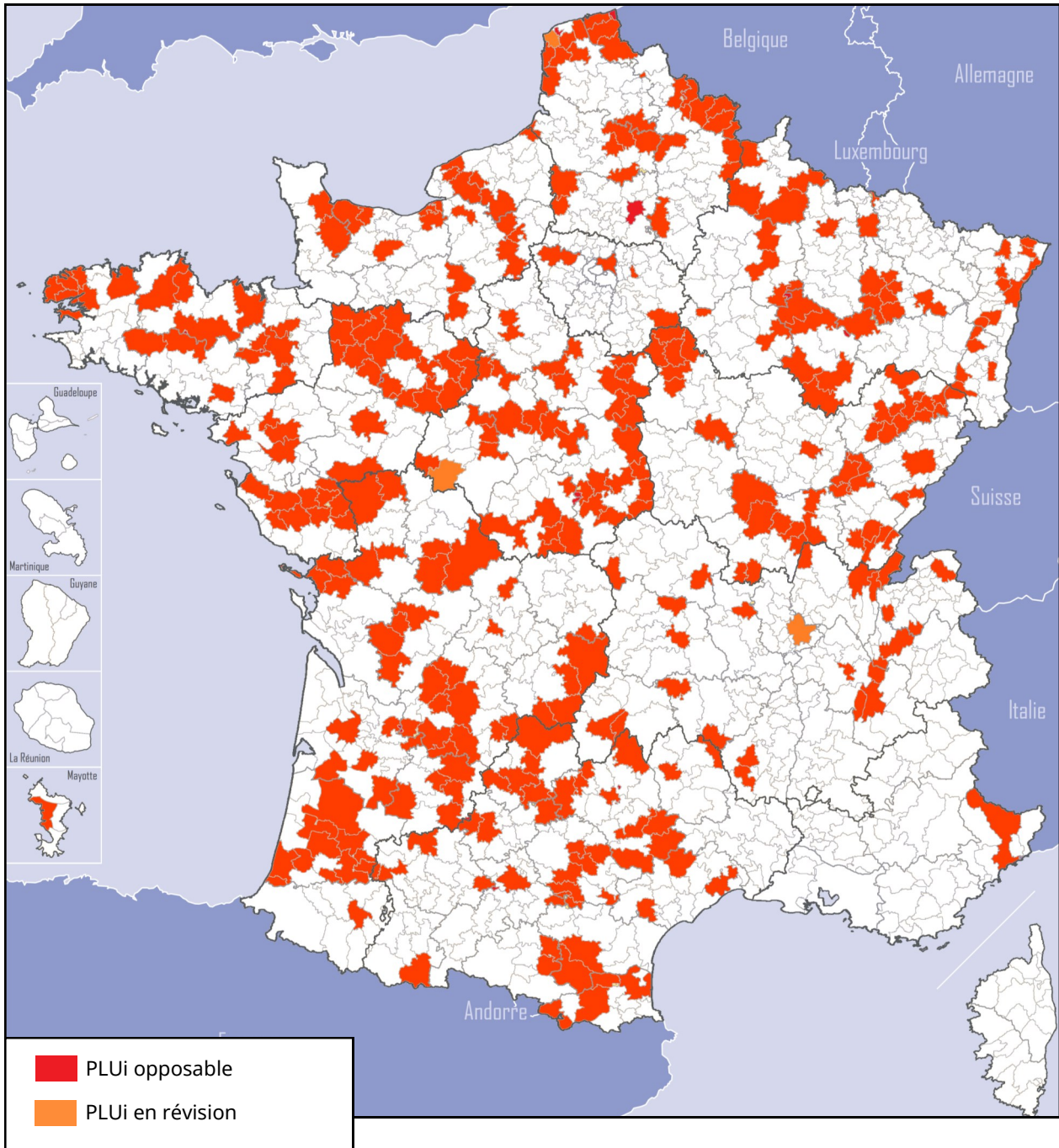
# PLUi et SCoT mono EPCI



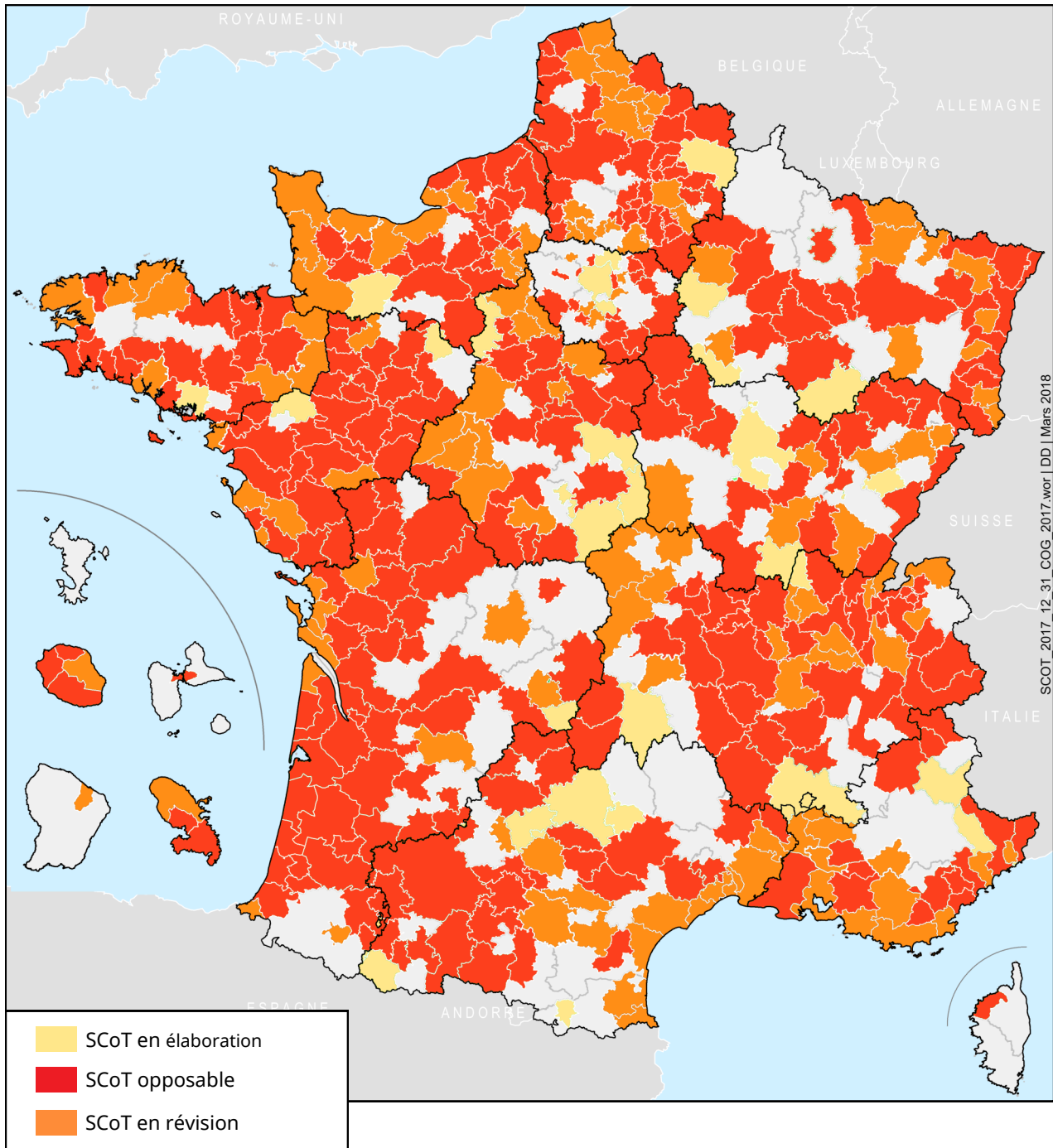
# PLUi sans préexistence d'un SCoT



# PLUi - hypothèse de couverture en 2021



# SCoT - hypothèse de couverture en 2021





Fédération des SCoT  
22 rue Joubert  
75009 PARIS

☎ 01 40 41 84 10

✉ [stella.gass@fedescot.org](mailto:stella.gass@fedescot.org)  
[cecile.gondard@fedescot.org](mailto:cecile.gondard@fedescot.org)

